

# La pêche illicite, non déclarée et non réglementée et le pacte vert pour l'Europe

Mise en œuvre de la stratégie « De la ferme à la table »

Septembre 2020



© WWF | Chris Gomersall

---

## **Le pacte vert pour l'Europe a pour objectif de rendre l'Union européenne climatiquement neutre à l'horizon 2050. L'une de ses pierres angulaires est la stratégie « De la ferme à la table », qui trace la feuille de route de la Commission européenne vers un système alimentaire plus sain, plus résilient et plus durable.**

Ce dossier analyse le rôle essentiel de la lutte contre la pêche illícite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la mise en œuvre de la stratégie « De la ferme à la table ». Il montre que la priorisation des actions contre la pêche INN serait un moyen efficace et rentable pour la Commission de soutenir la transition vers une production durable de poisson et de produits de la mer, dans la mesure où les technologies et les mesures de gouvernance requises sont éprouvées et disponibles, peuvent être appliquées à un coût nul ou relativement faible dans la plupart des cas et se sont révélées hautement dissuasives lorsqu'elles sont mises en œuvre de façon effective. En outre, la priorisation de la lutte contre la pêche INN permettrait d'éviter des milliards de pertes de revenus pour l'économie mondiale, tout en soutenant les efforts visant à restaurer la biodiversité, à renforcer la sécurité alimentaire et à préserver les moyens de subsistance dans l'UE et au-delà.

L'UE peut montrer la voie à suivre dans la transition vers un système alimentaire durable en priorisant son approche de « tolérance zéro » à l'égard de la pêche INN, non seulement dans ses propres eaux mais aussi à l'échelle internationale. Au sein de l'UE, cette démarche permettrait de renforcer la cohérence des mesures de lutte contre la pêche INN au niveau de l'UE et des États membres et d'intégrer la notion de durabilité dans les politiques de pêche commerciale dans le prochain cadre pour un système alimentaire durable. En tant que premier opérateur mondial de produits de la pêche, l'UE peut également promouvoir l'action internationale contre la pêche INN par le biais d'accords commerciaux et dans le cadre d'événements mondiaux tels que le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en 2021. Par ailleurs, l'UE peut également faire de la lutte contre la pêche INN une priorité dans ses lignes directrices sur la programmation de la coopération avec les pays tiers pour la période 2021-2027.



## La pêche INN : le maillon faible d'une chaîne alimentaire durable

Les poissons et les produits de la mer sont des éléments clés de la chaîne alimentaire mondiale, du fait que des millions de personnes en dépendent pour leur alimentation. L'ONU estime qu'ils fournissent à la population mondiale environ 17 % de sa consommation de protéines animales, ce chiffre atteignant près de 20 % pour 3,2 milliards de personnes.<sup>1</sup> Dans l'UE, la consommation moyenne de poisson et de produits de la mer est estimée à plus de 24 kilos par habitant en 2017, dont 18 kilos provenant de captures à l'état sauvage.<sup>2</sup> Avec une consommation apparente de produits de la pêche de 9,2 millions de tonnes (hors aquaculture), l'UE est tributaire des importations pour satisfaire environ 60 % de sa demande totale.<sup>3</sup> Cependant, les besoins d'importation de l'UE ont augmenté en 2017 de 87 % en moyenne pour les cinq principales espèces consommées (thon, morue, saumon, lieu d'Alaska et crevette).<sup>4</sup> Par conséquent, la stratégie « De la ferme à la table » doit avoir une portée mondiale pour assurer la durabilité globale des chaînes d'approvisionnement de l'UE.

Les estimations indiquant qu'un tiers des pêcheries mondiales sont actuellement surexploitées,<sup>5</sup> les mesures de durabilité doivent s'attaquer au problème de la surpêche pour être efficaces. La lutte contre la surpêche passe par la prise en main du problème de la pêche INN. En effet, le caractère clandestin de la pêche INN entrave les efforts des États côtiers et des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) visant à réglementer les captures dans leurs eaux et compromet ainsi la gestion durable des pêches. Sachant qu'il est estimé qu'un poisson sur cinq est capturé illégalement,<sup>6</sup> ce chiffre atteignant 50 % des prises dans certaines zones sensibles telles que le golfe de Guinée,<sup>7</sup> les décideurs politiques ne pourront pas contribuer de manière significative aux mesures de durabilité tant que la lutte contre la pêche INN ne sera pas priorisée et qu'une évaluation plus précise de son ampleur ne sera pas effectuée.

Le renforcement de la lutte contre la pêche INN contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En épuisant une source vitale d'aliments et de revenus, la pêche INN compromet actuellement l'accomplissement de l'objectif 12 (consommation et production durables) et freine les efforts visant à mettre fin à la pauvreté, à éradiquer la faim, à améliorer la santé et le bien-être et à préserver et exploiter de façon durable les océans, les mers et les ressources marines. Les pays en développement dont la sécurité alimentaire et les recettes à l'exportation dépendent de la pêche sont souvent les plus touchés par les opérations de pêche INN. En Afrique de l'Ouest, région dans laquelle un certain nombre de pays, dont le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, sont autorisés à exporter vers l'UE,<sup>8</sup> on estime que les captures totales sont supérieures de 40 % aux captures déclarées.<sup>9</sup> En approuvant l'ODD 14.4 visant à mettre un terme à la pêche INN et à la surpêche d'ici à 2020, les pays ont reconnu l'importance de combattre la pêche INN.

**Mettre un terme à la pêche INN contribuerait au rétablissement durable des stocks de poissons, renforçant ainsi une source vitale d'aliments sains pour l'Europe et la communauté mondiale tout en protégeant l'environnement, en préservant la biodiversité et en contribuant à la réalisation des ODD des Nations Unies.**

## La pêche INN et la croissance durable

L'UE est le principal marché mondial de produits de la mer (34 % de la valeur mondiale).<sup>10</sup> En 2014, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, ses habitants ont dépensé 52,3 milliards d'euros en produits de la mer.<sup>11</sup> Les importations provenant de pays tiers étant évaluées à plus de 26 milliards d'euros en 2018, l'UE joue un rôle clé dans ce secteur, dont il est essentiel d'assurer la durabilité à long terme pour l'économie européenne.<sup>12</sup>

1 <http://www.fao.org/3/ca9229fr/CA9229FR.pdf>

2 [https://ec.europa.eu/fisheries/press/eu-fish-market-2019-edition-out-everything-you-wanted-know-about-eu-market-fish-and-seafood\\_en](https://ec.europa.eu/fisheries/press/eu-fish-market-2019-edition-out-everything-you-wanted-know-about-eu-market-fish-and-seafood_en)

3 Ibid.

4 Observatoire européen des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture, The EU Fish Market, 2019 edition

5 <http://www.fao.org/3/ca9229fr/CA9229FR.pdf>

6 Agnew, D.J., Pearce, J., Pramod, G., Peatman, T., Watson, R., Beddington, J.R. and Pitcher, T.J. (2009) 'Estimating the worldwide extent of illegal fishing', PLoS ONE 4(2).

7 Africa Progress Panel (2014) Grain, fish, money: financing Africa's green and blue revolutions. Africa Progress Report 2014.

8 [https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/output/non\\_eu\\_listsPerActivity\\_en.htm#](https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/output/non_eu_listsPerActivity_en.htm#)

9 Agnew, D.J., Pearce, J., Pramod, G., Peatman, T., Watson, R., Beddington, J.R. and Pitcher, T.J. (2009) 'Estimating the worldwide extent of illegal fishing', PLoS ONE 4(2).

10 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020.

11 [https://www.eumofa.eu/documents/20178/314856/EN\\_The+EU+fish+market\\_2019.pdf](https://www.eumofa.eu/documents/20178/314856/EN_The+EU+fish+market_2019.pdf)

12 Ibid.

La pêche INN représente des pertes annuelles de 21 milliards d'euros pour l'économie mondiale, correspondant à 26 millions de tonnes de poisson.<sup>13</sup> Ces pertes augmentent considérablement si l'on tient compte des répercussions sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche.<sup>14</sup> Cela favorise également d'autres délits transnationaux tels que la fraude fiscale, la traite des êtres humains, la servitude pour dettes et le commerce de drogue.<sup>15</sup><sup>16</sup>

Le problème de la pêche INN est si grave qu'il constitue un obstacle de taille à la transition vers la durabilité des systèmes alimentaires et menace directement la sécurité alimentaire en sapant les efforts de conservation et de gestion durable des stocks de poissons. Les énormes quantités de poissons capturés de cette façon désavantagent les pêcheurs respectueux de la loi dans la mesure où ils sont en concurrence pour les stocks dans les limites fixées par la politique commune de la pêche (PCP). La Commission a constaté une augmentation parallèle des revenus dans les zones où la pêche est devenue durable.<sup>17</sup> Elle estime que la conservation des stocks marins pourrait accroître les bénéfices annuels de l'industrie des produits de la mer de plus de 49 milliards d'euros.<sup>18</sup>

**Mettre un terme à la pêche INN serait l'un des moyens les plus efficaces et rentables de progresser dans la transition vers une filière des produits de la mer plus forte, résiliente et durable, tout en préservant les milliards de revenus dont l'économie est privée chaque année. En favorisant l'augmentation des stocks de poissons, cela avantagerait les pêcheurs respectueux de la loi, accroissant les revenus et renforçant la sécurité alimentaire.**

## La pêche INN et l'information des consommateurs

La stratégie « De la ferme à la table » reconnaît que les citoyens de l'UE « exigent de la transparence, notamment sur les méthodes de production, l'origine, la valeur nutritionnelle et la qualité des aliments qu'ils consomment ». <sup>19</sup> Plus on se situe en aval de la chaîne d'approvisionnement, plus la traçabilité des



© OCEANA | Keith Ellenbogen

13 Agnew, D.J., Pearce, J., Pramod, G., Peatman, T., Watson, R., Beddington, J.R. and Pitcher, T.J. (2009) 'Estimating the worldwide extent of illegal fishing', PLoS ONE 4(2).

14 Tinch et al. 2008; Zimmerhackel et al. 2018.

15 <https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fmars.2020.00162/full>

16 <https://rusi.org/publication/occasional-papers/below-surface-how-illegal-unreported-and-unregulated-fishing-threaten>

17 Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil concernant l'état de mise en œuvre de la politique commune de la pêche et la consultation sur les possibilités de pêche pour 2020, COM(2019) 274 final.

18 [https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/eu-biodiversity-strategy-2030\\_en#the-business-case-for-biodiversity](https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal/actions-being-taken-eu/eu-biodiversity-strategy-2030_en#the-business-case-for-biodiversity)

19 [https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/food\\_farm2fork\\_20191212\\_qanda.pdf](https://ec.europa.eu/food/sites/food/files/food_farm2fork_20191212_qanda.pdf)

origines et des négociants produits de la mer est difficile. L'opacité de ce processus, conjuguée aux énormes bénéfices en jeu, a attiré des opérateurs frauduleux. Cependant, de nombreux mécanismes et mesures peuvent d'ores et déjà être utilisés pour garantir aux citoyens de l'UE que les produits de la mer qu'ils achètent proviennent de sources légales et durables.

L'une des sources d'information est le certificat de capture de l'UE. Mis en place en application du « règlement INN UE » de 2008, il constitue un aspect essentiel de la politique de l'UE visant à renforcer la traçabilité et à mettre fin à la pêche INN. Les certificats de capture, qui fournissent des informations sur les lieux et les méthodes de pêche, doivent être fournis par tous les opérateurs qui importent des produits de la mer dans l'UE afin que la légalité de leurs produits puisse être vérifiée. De surcroît, l'UE peut empêcher la pêche INN en exigeant trois éléments clés de traçabilité<sup>20</sup> qui ne figurent pas actuellement dans les certificats de capture :<sup>21'22'23</sup>

- **Un numéro de l'Organisation maritime internationale (OMI)<sup>24</sup> ou autre numéro unique d'identification de navire (si le numéro OMI n'est pas applicable).** Veiller à ce que chaque navire dispose d'une forme d'identification permanente et définitive permet de retrouver avec précision et efficacité le navire qui a pêché les produits de la mer importés, même s'il change de nom ou de pavillon. À l'heure actuelle, le numéro OMI n'est requis pour les exportations vers l'UE que s'il est exigé par l'État du pavillon. Il devrait être obligatoire dans tous les cas. Il est également délivré gratuitement par IHS Markit au nom de l'OMI.
- **Le type d'engin de pêche utilisé par le navire dans ses activités.** Cela aidera les autorités compétentes à déterminer si les produits de la mer importés ont été capturés légalement et au moyen d'un engin autorisé.
- **Des informations plus précises sur la zone et la date de capture.** Cela permettrait aux autorités compétentes d'identifier avec précision et efficacité le lieu et la date de capture des poissons.

Il est également possible de lutter contre l'illégalité et la fraude en recueillant des informations plus précises sur l'origine et la durabilité des produits de la mer grâce au système de contrôle des pêches de l'UE, que la Commission a proposé de réviser.<sup>25</sup> Tous les produits de la mer destinés au marché de l'UE doivent être répartis en « lots »<sup>26</sup> conformément aux dispositions générales de la législation alimentaire.<sup>27</sup> En ce qui concerne les produits de la pêche importés de pays tiers, si les États membres de l'UE étaient obligés d'utiliser CATCH (un système numérisé de collecte et de partage de données) comme prévu dans le processus de révision, cela permettrait de combler les lacunes du système de certificat de capture de l'UE et de la traçabilité des lots. Cela soutiendrait également les efforts visant à harmoniser l'application de la réglementation dans les États membres de l'UE, ce qui est essentiel pour garantir des chaînes d'approvisionnement légales et durables, dans la mesure où cela empêcherait les pêcheurs INN de canaliser les captures INN vers le marché de l'UE en ciblant les États membres dans lesquels l'application de la réglementation est déficiente.<sup>28</sup>

**Mettre fin à la pêche INN en comblant les lacunes en matière d'information, tout en harmonisant la collecte des données et l'application de la réglementation dans les États membres, renforcerait la durabilité des chaînes d'approvisionnement en poissons et produits de la mer dans l'UE. Cela découragerait la pêche INN en réduisant les incitations économiques et en faisant de la pêche INN une activité à haut risque et moins rémunératrice.**

20 Les éléments d'information clés identifient qui, quoi, où, quand et comment les poissons sont débarqués.

21 [http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/iuuwatch\\_kdesforimportcontrolschemes\\_report\\_jan2020.pdf](http://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/iuuwatch_kdesforimportcontrolschemes_report_jan2020.pdf)

22 Pour plus de détails : <https://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/fact-sheets/2017/05/the-imo-number-explained>

23 <http://www.iuuwatch.eu/2020/04/increasing-the-traceability-and-legality-of-imported-seafood/>

24 Pour plus de détails : <https://www.pewtrusts.org/en/research-and-analysis/fact-sheets/2017/05/the-imo-number-explained>

25 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement du Conseil (CE) n° 1224/2009 et modifiant les règlements du Conseil (CE) n° 768/2005, (CE) n° 1967/2006, (CE) n° 1005/2008 et le règlement (UE) n° 2016/1139 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contrôle des pêches, COM/2018/368 final, 2018/0193(COD).

26 [http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2020/04/Traceability-of-lots-study\\_FINAL.pdf](http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2020/04/Traceability-of-lots-study_FINAL.pdf). Conformément aux articles 4 et 20 du règlement de 2009 sur le contrôle (CE 1224/2009), les lots sont définis comme « une certaine quantité de produits de la pêche ou de l'aquaculture d'une espèce donnée faisant l'objet de la même présentation et provenant de la même zone géographique concernée et du même navire de pêche ou groupe de navires de pêche, ou de la même unité de production aquacole ».

27 Le contrôle des produits de la mer est réglementé par le règlement du Conseil (CE) n° 1224/2009 du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche (ou règlement de l'UE sur le contrôle).

28 [http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2018/02/TDA\\_report\\_IUUwatch\\_HQ.pdf](http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2018/02/TDA_report_IUUwatch_HQ.pdf)

## La pêche INN et les meilleures pratiques de l'UE

À l'échelle mondiale, la traçabilité complète de la filière des produits de la mer est encore entravée par l'opacité qui règne dans une grande partie du secteur de la pêche et qui permet à la pêche INN de prospérer. L'UE est bien placée pour modifier cette situation. En tant que principal marché des produits de la mer, avec l'une des plus grandes flottes hauturière au monde, elle a un poids considérable dans la gestion mondiale de la pêche et elle est un membre influent de plusieurs ORGP. Elle pourrait exercer davantage son influence pour améliorer la transparence et garantir ainsi la sécurité sanitaire des aliments, la traçabilité des aliments et la sécurité alimentaire pour une population mondiale croissante, ainsi que des conditions de concurrence équitables dans son propre secteur.

Un rapport récent de la Coalition européenne contre la pêche INN<sup>29</sup> a montré que l'UE aurait la possibilité de lutter efficacement contre la pêche INN en collaborant avec les ORGP pour améliorer la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement halieutique. L'UE pourrait par exemple encourager les pays tiers à contrôler rigoureusement ou à interdire le déplacement des captures d'un navire à l'autre en mer (ce qu'on appelle les « transbordements »). Cela empêcherait les pêcheurs INN de blanchir leurs prises en les mélangeant avec du poisson pêché légalement, ce qui rend presque impossible pour les consommateurs et les importateurs de vérifier les conditions dans lesquelles le poisson a été pêché.

En outre, l'UE dispose actuellement d'un des systèmes de documentation des captures (SDC) de produits de la mer les plus complets, conçu dans le cadre du règlement communautaire sur la pêche INN afin d'empêcher l'entrée sur le marché européen de produits de la mer issus de la pêche INN. Comme le stipule ce règlement, tout produit de la mer entrant dans l'UE en provenance d'un pays tiers doit être accompagné du certificat de capture en question, qui doit être vérifié par une autorité compétente afin de confirmer la légalité de la capture. L'UE devrait travailler au niveau international avec les États du marché et les ORGP pour contribuer à l'adoption de SDC ambitieux, solides et efficaces pour stopper la pêche INN. Comme le souligne un rapport de la coalition européenne contre la pêche INN,<sup>30</sup> il est important que les SDC soient normalisés et harmonisés au niveau mondial et qu'ils collectent les données sous forme numérique. Dans le cas contraire, les différents systèmes risquent d'être mal compris par les exportateurs, les défauts de conception passant inaperçus et pouvant entraîner des coûts de mise en conformité considérables pour le secteur.

**Mettre fin à la pêche INN en améliorant la transparence dans l'ensemble du secteur favoriserait l'accomplissement des objectifs de la stratégie « De la ferme à la table » en renforçant la résilience et la durabilité du système alimentaire de l'UE, tout en contribuant à la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique et de la perte de biodiversité. Cela aiderait également l'UE à s'affirmer comme le chef de file la transition mondiale vers un système alimentaire durable et à faible teneur en carbone.**

## Possibilités d'action positive

Mettre un terme à la pêche INN, tant dans l'UE qu'à l'échelle internationale, produirait de nombreux avantages sociaux, écologiques et économiques et contribuerait à faire du système alimentaire européen une référence mondiale en matière de durabilité. La Coalition européenne contre la pêche INN estime que la Commission peut tirer parti de ces avantages et accélérer la mise en œuvre efficace de la stratégie communautaire « De la ferme à la table » en accordant une priorité accrue à la pêche INN.

### La Coalition européenne contre la pêche INN adresse les recommandations suivantes aux décideurs de l'Union européenne :

- reconnaître que l'élimination de la pêche INN est un élément essentiel de la mise en place d'une production durable de poissons et de produits de la mer ;
- s'appuyer sur l'engagement de la Commission en faveur de l'adoption d'une approche de « tolérance zéro » à l'égard de la pêche INN en prenant des mesures ambitieuses, concrètes et applicables pour lutter contre le problème. Ces mesures sont déjà disponibles, rentables et prêtes à être déployées dans

29 Achieving transparency and Combatting IUU Fishing in RFMOs [http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2019/05/RFMO-report\\_EN\\_May-2019\\_FINAL.pdf](http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2019/05/RFMO-report_EN_May-2019_FINAL.pdf)

30 <http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2020/01/CDS-Study-WEB.pdf>

---

la plupart des cas ; bon nombre d'entre elles ont déjà été mises en œuvre par des États membres de l'UE, des États du pavillon et des ORGP du monde entier, mais la cohérence fait défaut.

#### **Au sein de l'UE :**

- accroître les efforts de lutte contre la pêche INN en reconnaissant qu'elle contribuerait de manière significative à un système alimentaire résilient, sain et durable au sein de l'UE et en tenant compte de cette question lors de l'élaboration du prochain cadre pour un système alimentaire durable ;
- harmoniser les mesures de lutte contre la pêche INN dans les États membres ;
- mettre en œuvre des mesures pertinentes de bonne gouvernance et de transparence pour la flotte européenne ;<sup>31</sup>
- compléter les éléments d'information clés du certificat de capture de l'UE pour y inclure une zone de capture plus précise, spécifiant la date de capture, le port de débarquement, le type d'engin de pêche ou les méthodes de capture, et rendre l'exigence du numéro OMI obligatoire et conforme aux dernières conditions d'éligibilité de l'OMI ; aucune importation de produits de la mer ne devrait être autorisée en provenance d'un navire sans numéro OMI ;
- tirer parti du règlement de contrôle de l'UE afin de mettre en place la traçabilité numérisée et d'améliorer la traçabilité des lots ;
- rendre le système UE CATCH obligatoire pour les États membres afin d'assurer la traçabilité électronique des produits de la mer capturés dans les eaux communautaires et non communautaires et promouvoir son utilisation auprès des pays tiers ;
- améliorer l'étiquetage relatif aux éléments de durabilité des produits de la mer importés (y compris le nom scientifique et le pays d'origine) en renforçant les normes de commercialisation de l'UE pour la pêche et l'aquaculture, comme le préconise le conseil consultatif pour les marchés.<sup>32</sup> S'assurer que l'étiquetage « est conforme aux exigences et règles similaires que les producteurs de l'Union doivent respecter, en particulier la directive du Conseil 2017/159 relatif à la mise en œuvre de la Convention de 2007 sur le travail dans la pêche de l'OIT ».

#### **Sur le plan international :**

- utiliser leur influence significative pour encourager une action internationale plus rigoureuse afin de dissuader les pêcheurs INN en améliorant la transparence et la gouvernance de la gestion des pêches au niveau mondial, en tenant compte des recommandations des ONG.<sup>33</sup> Ces mesures sont déjà disponibles, rentables et prêtes à être déployées dans la plupart des cas ; bon nombre d'entre elles ont déjà été mises en œuvre par des États du pavillon et des ORGP du monde entier.
- mettre en œuvre le volet extérieur du règlement de l'UE sur la pêche INN de manière ambitieuse et cohérente ;
- renforcer les normes alimentaires durables au niveau mondial en utilisant tous les outils disponibles, y compris les dialogues bilatéraux et la présence et l'influence considérables de l'UE au sein des ORGP, afin d'inciter les États non membres de l'UE à appliquer des mesures de bonne gouvernance et de transparence pour lutter contre la pêche INN dans leurs eaux.<sup>34</sup>



---

31 [http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2019/10/Transparency-good-governance-criteria\\_EU-IUU-Coalition.pdf](http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2019/10/Transparency-good-governance-criteria_EU-IUU-Coalition.pdf)

32 <https://marketac.eu/wp-content/uploads/2019/07/MAC-Advice-Marketing-Standards-PROCESSED-12.07.2019.pdf>

33 [http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2019/10/Transparency-good-governance-criteria\\_EU-IUU-Coalition.pdf](http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2019/10/Transparency-good-governance-criteria_EU-IUU-Coalition.pdf)

34 [http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2019/05/RFMO-report\\_EN\\_May-2019\\_FINAL.pdf](http://www.iuuwatch.eu/wp-content/uploads/2019/05/RFMO-report_EN_May-2019_FINAL.pdf)

The Environmental Justice Foundation (EJF), Oceana, The Nature Conservancy, The Pew Charitable Trusts et le WWF – constituant la Coalition européenne contre la pêche INN – travaillent ensemble pour encourager le leadership de l'UE dans l'amélioration de la transparence et de la gouvernance des pêches mondiales afin de mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

---

**Contact:**

**Sophie Nodzenski** | Environmental Justice Foundation | Tél. : +44 (0)207 239 3310 | [sophie.nodzenski@ejfoundation.org](mailto:sophie.nodzenski@ejfoundation.org)

**Vanya Vulperhorst** | Oceana | Tél. : +32 (0)2 513 2242 | [vvulperhorst@oceana.org](mailto:vvulperhorst@oceana.org)

**Emily Langley** | The Nature Conservancy | Tél. : +44 (0)203 915 5362 | [emily.langley@tnc.org](mailto:emily.langley@tnc.org)

**Nikolas Evangelides** | The Pew Charitable Trusts | Tél. : +44 (0)207 535 4232 | [nevangelides@pewtrusts.org](mailto:nevangelides@pewtrusts.org)

**Alexandre Cornet** | WWF | Tél. : +32 483 764 422 | [acornet@wwf.eu](mailto:acornet@wwf.eu)

---



© WWF | Chris Gomersall